



Genève, le 16 novembre 2006

Aux représentant-e-s de la
presse et des médias

Communiqué de presse du Département de l'instruction publique

Le Département de l'instruction publique crée des directions d'école au sein de l'enseignement primaire à la rentrée 2008

Les structures de l'enseignement primaire genevois vont profondément changer à la rentrée 2008. Les fonctions d'inspecteur-trice, de maître-sse principal-e et de responsable d'école vont être supprimées pour être remplacées par celle de directeur-trice d'école.

Cette modification permettra de renforcer l'encadrement de proximité et l'autonomie de gestion des écoles primaires. Elle renouvellera les liens avec les partenaires de l'école et favorisera la cohérence de l'encadrement des élèves sur l'ensemble de la scolarité obligatoire.

Quelque 100 directeur-trice-s seront nommé-e-s à la tête des écoles primaires du canton, dont certaines vont faire l'objet d'un regroupement. Ils-elles auront pour mission et responsabilité de gérer:

- l'enseignement en concertation avec l'équipe enseignante (gestion du projet d'école, affectation des postes, organisation des classes, planification du conseil des maîtres, gestion du parcours de l'élève, etc.) ;
- les ressources humaines et financières de l'école (recrutement des enseignants, accueil des nouveaux enseignants, évaluations périodiques, organisation des remplacements, soutien hiérarchique, plan de formation continue, gestion des absences et congés, etc.) ;
- la sécurité des élèves ;
- les relations avec les partenaires (autorités cantonales et communales, familles, associations de parents, etc.) ;
- le conseil d'établissement.

Un projet d'école sera mis en place dans chaque établissement du canton. Ce projet, soumis au conseil d'établissement et validé par la direction générale de l'enseignement primaire, sera contractualisé entre la direction d'école et l'équipe enseignante, avec la possibilité d'y affecter des ressources spécifiques, puis sera évalué par le service de recherche en éducation (SRED).

Les décisions annoncées aujourd'hui par le Département de l'instruction publique résultent de travaux menés de septembre 2005 à novembre 2006 en concertation avec la Société pédagogique genevoise (SPG) et l'Association des inspecteurs genevois (AIG) qui se sont déterminées au sein de leurs instances respectives le mardi 14 novembre 2006.